

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 15

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« , définis à l'article L. 912-1, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.